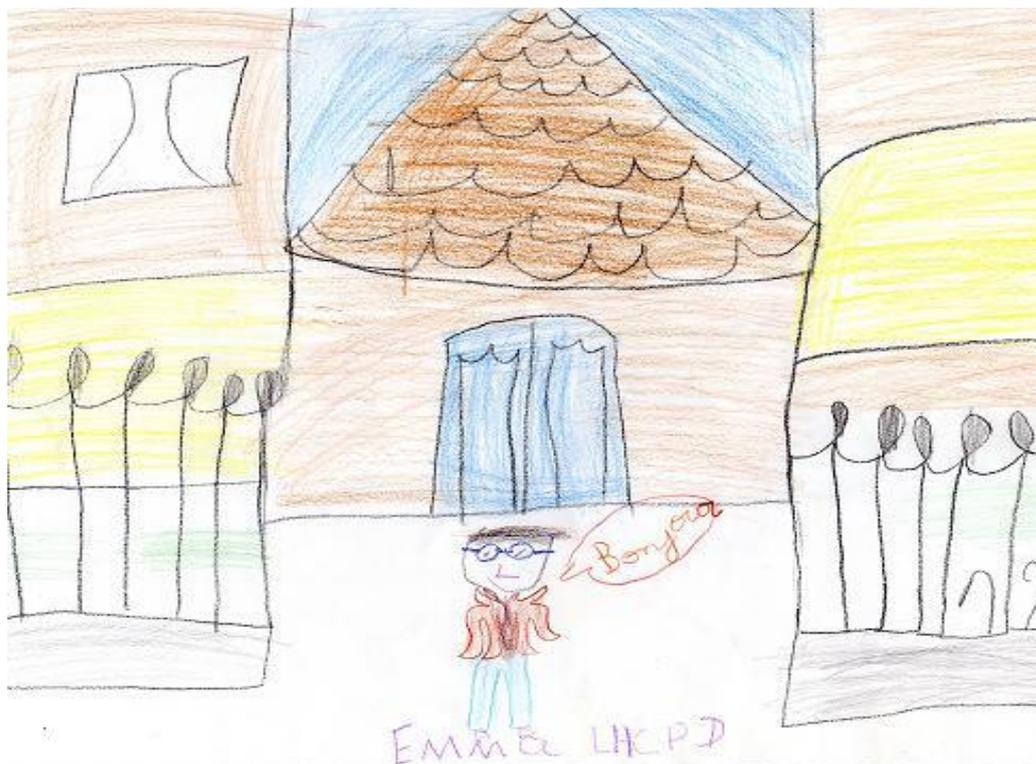


Ecole Élémentaire Lazare Carnot

## Livret d'Accueil de CP



2013/2014

**Conseil local FCPE**  
**pour les écoles Lazare Carnot, Denis Papin, et Gustave Bienvêtu.**  
18 rue des Monts Clairs – 92700 Colombes

*Si vous avez des questions à poser à la FCPE :*

Claire Cornubert : [claire.cornubert@laposte.net](mailto:claire.cornubert@laposte.net)

L'accueil - Les attentes des enfants .....	3
Les liaisons famille-école.....	4
Les objectifs du CP .....	5
Le « Coup de Pouce ».....	5
Lazare Carnot et ses équipes.....	6 -7
Le Contrat Municipal de Rentrée Scolaire (CMRS) .....	7
Une journée type : accueil du matin, Aide Personnalisée, pause méridienne, restauration scolaire, sortie, accompagnement scolaire, ateliers spécialisés et animations .....	-9
L'accueil de Loisirs Élémentaire (ALE).....	9
Les Conseils à l'école .....	10
Les Associations de Parents d'Elèves .....	10
La coopérative scolaire .....	11
Les Fêtes à l'école .....	11
Le Réseau d'Aide aux Enfants en Difficulté (RASED) .....	12
La santé scolaire : le Projet d'Accueil Individualisé (PAI), accueil des enfants handicapés .....	12
Sur le chemin de l'école – Pédibus .....	13

## **Votre enfant va rentrer à l'école élémentaire...**

A la grande école, beaucoup de choses diffèrent d'avec l'école maternelle : les lieux, l'accueil, le rythme, le nombre d'élèves, le nombre d'adultes, la dimension de l'école, et bien sûr, les modalités d'apprentissage...

Le passage au CP est une petite révolution.

Des parents d'enfants qui ont déjà fait leur CP ont pensé que cette étape pourrait être facilitée pour tous - parents et enfants - avec ce document qui recueille quelques impressions et informations venant compléter celles données par le Directeur lors de la réunion qu'il organise en juin, ainsi que par les enseignants lors des réunions de début d'année dans les classes (fonctionnement, méthodes pédagogiques, vie de la classe, etc )

## **L'accueil ...**

Pour nous, parents, la notion de qualité de l'accueil de nos enfants est essentielle et nous y avons aussi notre part : un livret d'accueil pour les maternelles Denis Papin et Gustave Bienvêtu a été également réalisé par la FCPE, remis aux parents des nouveaux écoliers de maternelle. Une liaison maternelle/CP est organisée par les enseignants. Elle propose aux Grandes Sections des échanges et des projets partagés avec les classes de CP, une visite de l'école Lazare Carnot, et un ou plusieurs repas. De la même façon, des informations sur le collège Lakanal sont donnés aux CM2. Notre livret d'accueil s'inscrit dans cette démarche et contribuera, nous l'espérons, à une bonne adaptation de votre enfant au CP.

## **Les attentes des enfants**

### **Réflexions des enfants sur l'école élémentaire.**

« Quitter la maternelle et sa maîtresse ou son maître, changer d'école, de locaux, devenir grand, avoir un cartable, faire des devoirs, manger au self, ne plus jouer dans la classe, partir en classes de découvertes plusieurs jours, laisser papa et maman à l'entrée de l'école, affronter la nouvelle cour, redevenir les petits de l'école, rester à l'étude et aux activités du soir... » Que de choses nouvelles et de sentiments contradictoires qui animent les enfants et leurs parents à la veille de l'entrée au CP !

## La liaison famille – école

Votre intérêt pour le travail de votre enfant à l'école élémentaire est **primordial**. De même, il est important de l'accompagner dans le travail à la maison, dans ses découvertes (lecture, écriture, numération, etc..) et de signer ses cahiers régulièrement. Vous pouvez également vérifier avec lui le contenu de son cartable de façon régulière.

A ce propos, l'école comportant de nombreux escaliers, les cartables à roulettes ne sont pas recommandés ! Ils sont lourds, même vides, et l'élève sera obligé de le porter dans les escaliers.

Votre enfant a aussi besoin que la communication passe entre l'école et la maison, donc n'hésitez pas à rencontrer son enseignant(e) et à lui parler, si vous vous posez des questions, ou si vous sentez que votre enfant fatigue ou est inquiet par rapport aux apprentissages. Pour cela, vous pouvez prendre rendez-vous par le biais du cahier de liaison, lien précieux par lequel les informations circulent. Le cahier doit être signé à chaque consultation.

La consultation régulière du cahier de liaison ainsi que la lecture des documents donnés est indispensable. Les informations d'ordre plus général sont communiquées par le Directeur dans les cahiers par emails et également sur le site de l'école.

Une réunion pédagogique est organisée dès les premières semaines après la rentrée, pour les parents, dans chaque classe. Elle permet à l'enseignant(e) d'expliquer le fonctionnement de sa classe, les méthodes qu'elle/il utilise, l'emploi du temps, les activités sportives ou culturelles, les possibles voyages en classes de découvertes... et de répondre à vos questions. Les livrets du premier trimestre sont remis aux parents par les enseignants. A cette occasion, l'enseignant fait le point sur le travail de l'enfant. La présence de ce dernier est recommandée : une rencontre positive pour tous, qui peut-être le point de départ d'un échange plus suivi, si nécessaire.

Le site Internet de l'école vous apportera informations, textes et images sur la vie de l'école et des classes. A consulter régulièrement par petits et grands pour suivre le déroulement de l'année à Lazare Carnot ! Lors des classes transplantées, des informations plus régulières peuvent y transiter (blog, journal) selon le projet de l'enseignant.

**Site:** <http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/>

## Les objectifs du CP

### Le programme

L'école élémentaire comporte **deux étapes**: le cycle des apprentissages fondamentaux, ou cycle 2 (cours préparatoire, cours élémentaire première année) et le cycle des approfondissements ou cycle 3 (cours élémentaire deuxième année, cours moyen première année et cours moyen deuxième année).

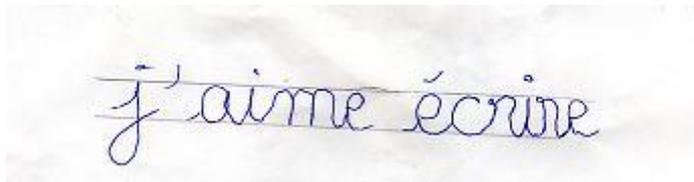
Le cycle des apprentissages fondamentaux, qui commence à la dernière année de l'école maternelle, est le moment où se construisent les savoirs élémentaires essentiels pour la réussite scolaire : parler, lire, écrire et compter. Toutefois, c'est seulement à partir du CP que l'apprentissage du langage écrit et oral, mais aussi des mathématiques devient systématique.

Les enseignements sont répartis sur 24 heures hebdomadaires, et comportent plusieurs champs disciplinaires.

Dès le cycle 2 (apprentissages fondamentaux) apparaissent un premier découpage disciplinaire de l'enseignement du français (langage oral, lecture, écriture, vocabulaire, grammaire, orthographe), des langues étrangères ou régionales, des mathématiques, des activités de découverte du monde, de l'éducation artistique (arts visuels et éducation musicale) et de l'éducation physique et sportive.

Les emplois du temps sont articulés autour d'horaires hebdomadaires en français (10h) et en mathématiques (5h). Pour les autres disciplines ou groupes de disciplines les horaires sont annualisés.

Voir le [Programme de l'école primaire](#) sur le site du ministère de l'éducation nationale



## Le « Coup de Pouce »

### Prévention de l'échec scolaire en CP

Les enfants qui pourraient avoir des difficultés à suivre le rythme imposé par le CP (timidité, lenteur, problème d'intégration dans le groupe scolaire ou difficulté d'apprentissage) ont la possibilité, sur proposition de l'enseignant(e) de participer au « Coup de Pouce » chaque jour après l'école. Ce temps est basé sur des activités plus ludiques que scolaires. Il a également pour mission l'aide aux familles dans l'accompagnement des devoirs.

## **L'école Lazare Carnot et ses équipes**

A la prochaine rentrée, l'école devrait accueillir 450 élèves et comprendre 18 classes dont 3 classes de CP. L'école élémentaire est un lieu d'enseignement et d'éducation qui relève du ministère de l'éducation nationale. L'enfant est sous la responsabilité des enseignants pendant le temps scolaire (de 8h20 ou 8h50 à 12h et de 13h20 à 16h30). Les autres moments de la journée éventuellement passés à l'école sont organisés en collaboration avec l'école, mais relèvent de la compétence municipale.

### **L'État a pour mission :**

- la définition des programmes nationaux, l'organisation et le contenu des enseignements ;
- le recrutement et la gestion des enseignants ;
- la répartition des moyens qu'il consacre à l'éducation, afin d'assurer en particulier l'égalité d'accès au service public ;
- le contrôle et l'évaluation des politiques éducatives.

### **La commune est responsable :**

- de l'implantation, de la construction, de l'équipement, du fonctionnement et de l'entretien des écoles maternelles et élémentaires ;
- de l'organisation des activités éducatives, sportives et culturelles dans les locaux scolaires.

L'école est rattachée à la 6e circonscription du premier degré des Hauts-de-Seine qui regroupe 23 écoles de Colombes, sous la responsabilité d'un inspecteur de l'éducation nationale.

### **L'équipe pédagogique :**

Elle est constituée des enseignants et du Directeur. Chaque enseignant est responsable de ses élèves et des activités pédagogiques de sa classe. C'est une école « d'application » : elle comprend des maîtres formateurs chargés de conduire des actions de formation auprès des professeurs des écoles débutants.

Le directeur, Michel Guiraudie, anime l'équipe pédagogique. Il est aussi le responsable administratif auprès de l'inspection de l'Éducation nationale. Il travaille en relation avec la mairie et en partenariat avec les différents interlocuteurs de la communauté éducative.

### **L'équipe des agents d'entretien :**

Ce sont des agents municipaux chargés principalement du nettoyage et du service de restauration. L'accueil et le gardiennage sont assurés par Paulette Briquet.

## **L'équipe d'animation :**

Elle est constituée de 7 animateurs qui interviennent sur les temps d'accueil du matin, 7 le soir, et 12 pendant la restauration.

Mohamed Megherbi sera le coordonnateur de cette équipe et des activités mises en place.

## **Le Contrat Municipal de Rentrée Scolaire**

### **(CMRS)**

La municipalité de Colombes a mis en place sur la commune un document unique d'inscription à l'ensemble des activités que propose l'école. Ce contrat, envoyé aux familles vers le mois de mai, vous permet d'inscrire vos enfants à la restauration scolaire, à l'accueil de Loisirs (ALE), au contrat Educatif Local (CEL). Le CEL est un mode d'organisation du temps de l'enfant après l'école entre 16h30 et 18h30. Inscriptions et renseignements à la Mairie, Direction de la Vie Scolaire. N'hésitez pas à poser des questions à la Mairie, aux enseignants, aux animateurs et, bien sûr, aux parents de la FCPE !

## **Une journée type :**

Les cours ont lieu de 9h00 à 12h00. L'après-midi de 13h30 à 16h30. Le matin l'école ouvre ses portes à 8h50 et l'après-midi à 13h20.

Néanmoins, si vous en avez fait la demande par le biais du CMRS (voir page 10) votre enfant peut commencer sa journée à partir de 8h et la finir soit à 16h30, soit à 17h30, soit à 18h30.

De même que votre enfant peut, pendant une période définie par son enseignant(e), participer à l'aide personnalisée.

La journée type qui suit est donc un exemple des différents temps qui se déroulent au sein de l'établissement.

### **L'accueil du matin : 8h – 8h50.**

A partir de 8h, pour tous les enfants inscrits à l'accueil de Loisirs (voir page 17). Des ateliers sont ouverts de 8h à 8h50 : bibliothèque, ludothèque, tennis de table ou arts plastiques.

### **L'Aide Personnalisée : 8h20 – 8h50** (ce dispositif est appelé à se transformer des l'année scolaire 2013/2014)

Au-delà du temps d'enseignement obligatoire, les élèves rencontrant des difficultés ou devant consolider certains apprentissages peuvent bénéficier, sur proposition de l'école et après accord des familles, d'une aide personnalisée de 2 heures hebdomadaires maximum, de 8h20 à 8h50. Les élèves qui seront déjà à l'accueil de loisirs pourront rester de 8h à 8h20, et devront se rendre dans leur classe dès 8h20. Les autres élèves doivent attendre l'ouverture des portes.

### **Le matin : 8h50.**

L'école ouvre ses portes à 8h50. L'entrée se fait par la porte principale, rue des Monts Clairs. Les cours commencent à 9h. Les retards ne sont pas tolérés.

### **Pause Méridienne : 12h – 13h20.**

Le midi, les enfants ne déjeunant pas à la cantine sortent par la même porte et l'utilisent l'après-midi pour revenir entre 13h20 et 13h30.

### **Restauration scolaire: de 12h à 13h20**

La restauration scolaire est prévue en priorité pour les enfants dont les deux parents travaillent. Si les familles en ont besoin, il faut faire une demande de dérogation en remplissant le document Contrat Municipal de Rentrée Scolaire (le CMRS, voir page 10) remis par la Mairie.

C'est la cuisine centrale qui gère les repas, dans les mêmes conditions que dans les autres écoles (système de liaisons froides). La restauration est organisée en self. Les menus sont affichés à l'école et disponibles sur le site de l'école. Les associations de parents participent à un déjeuner chaque année, afin de voir les conditions d'organisation des repas et aussi veiller à la qualité des menus. La FCPE participe également à la Commission des menus organisée par la Mairie.

Les enfants seront servis de tout sur leur plateau, et devront goûter à tout, ...un peu !

Les CP déjeunent en premier tous les midis. Les animateurs, sous la responsabilité du responsable de l'accueil de loisirs élémentaires, sont chargés du bon déroulement du repas et de la surveillance dans la cour.

### **La sortie : 16h30.**

La sortie des CP se fait par la petite cour, à gauche de la porte principale. Nous vous conseillons vivement de venir chercher votre enfant à pied (voir « sur le chemin de l'école » page 26), mais certaines familles choisiront peut-être de venir chercher leur enfant en voiture.

Attention dans ce cas à l'encombrement des véhicules stationnant aux abords de l'école !

### **L'accompagnement scolaire : 16h50 – 17h30.**

L'accompagnement scolaire (étude) est encadré par des enseignants, avec le renfort d'animateurs, de 16h50 à 17h30 pour l'aide aux devoirs, après un temps de goûter (fourni par les familles) et de détente de 16h30 à 16h50.

L'inscription se fait directement à l'école en début d'année. Les familles définissent les jours de fréquentation de leur enfant par le biais d'un contrat de fréquentation et s'engage à remplir ce contrat tout au long de l'année par une présence régulière.

Les enfants sont répartis en groupes. Après le goûter, apporté par les enfants et pris dans la cour de récréation entre 16h30 et 16h50, les enseignants accompagneront les enfants dans les travaux qu'ils ont à effectuer. Ce temps de travail peut donner une certaine autonomie à l'enfant, et lui permet d'avoir un autre référent que les parents ou son enseignant (e). La sortie à lieu à 17h30.

## **Les ateliers spécialisés et les animations : 17h30 –18h30.**

Six animateurs et un intervenant spécialisé prennent en charge les enfants à 17h30. Les enfants peuvent choisir plusieurs ateliers spécialisés par semaine et le planning change tous les trimestres. Quelques exemples d'ateliers spécialisés : jeux de stratégies, arts plastiques, karaté, capoeira... Et d'animations : jeux traditionnels, sports collectifs, jeux de société, percussions, hip-hop, activités scientifiques.... La sortie à lieu à 18h30 précises.

Rappel : D'une manière générale, les retards ne sont pas tolérés. Il n'est pas non plus possible de venir récupérer son enfant entre 16h50 et 17h30, et entre 17h30 et 18h30. Ce n'est pas une « garderie », et il n'y a pas d'horaire « à la carte ».

Si toutefois, de façon occasionnelle, vous deviez être en retard, il est impératif de prévenir le responsable de l'accueil de Loisirs en contactant l'école. En cas de retards répétés, des sanctions seront envisagées.

## **L'accueil de Loisirs Élémentaires (ALE).**

Le mercredi et durant les vacances scolaires, une équipe de 11 animateurs accueille vos enfants de 8h à 18h30. Ce sont les animateurs présents à midi et lors des ateliers du soir.

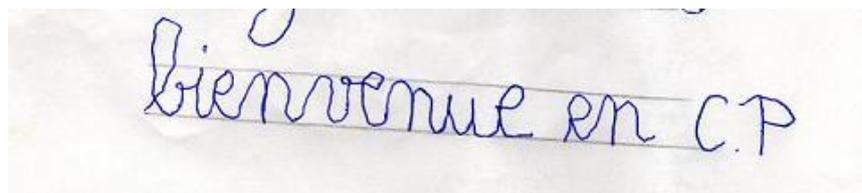
L'équipe d'animation devra être avisée de la présence de votre enfant avant 9h30. De plus, les départs ou arrivés en cas de présence à la demi-journée ne seront possibles qu'à 12h00 et 13h30.

Les enfants sont rassemblés à 9h30 et à 13h30 afin de choisir leurs activités. C'est aussi un moment de discussion et de bilan.

Les activités répondent aux objectifs fixés par l'équipe dans le projet pédagogique de l'accueil de loisirs de Lazare Carnot. Ce projet poursuit des objectifs de socialisation, d'apprentissage de la vie en collectivité, d'épanouissement de l'enfant dans des conditions de sécurité physique et psychique. Un travail est en cours sur la notion de respect.

Un budget de fonctionnement alloué par la Mairie, permet l'achat de matériel, l'organisation de sorties en car et de nombreuses visites ou sorties (parcs, centres aquatiques, sorties sportives, etc.). Le mercredi, la Mairie des Colombes offre la possibilité d'inscrire les enfants à des activités sportives ou culturelles (centre sportif, menuiserie,...). Pour participer à ces activités, les enfants sont alors regroupés avec d'autres Accueils de Loisirs de la ville et sont, dans certains cas, transportés en car ou minibus.

Comme avec son enseignant(e) n'hésitez pas à communiquer avec les animateurs, et le coordinateur.



## Les Conseils

### Le Conseil des délégués de classe

En début d'année, chaque classe élit deux délégués qui siègent au conseil des délégués. Ils sont chargés de représenter les enfants et de faire remonter les souhaits et questions que se posent leurs camarades sur la vie de l'école. A Lazare Carnot, ils réunissent plusieurs fois par an, sous la houlette du directeur. L'atelier « mieux vivre ensemble » est une nouvelle forme d'échanges enfants/adultes qui essaie (par le dialogue) d'apporter des réponses collectives ou individuelles à des conflits, à des questions sur le racisme, les paroles blessantes, le respect, l'actualité...

### Le Conseil d'école

Le Conseil d'école rassemble les enseignants, le directeur, le représentant de la Municipalité, un délégué départemental de l'Education Nationale et les représentants de parents d'élèves élus (en fonction des listes présentées aux élections du mois d'Octobre), ainsi que toute autre personne invitée dont la présence pourrait avoir un intérêt (animateurs, responsable du Centre de Loisirs, ...). Le Conseil se réunit une fois par trimestre. Il a notamment pour objectif, la communication entre les parties sur différents aspects de la vie de l'école. Le premier Conseil doit approuver le règlement intérieur de l'école. Chaque Conseil d'école donne lieu à un compte rendu affiché sur les panneaux extérieurs et accessible sur le site de l'école à la rubrique « conseil d'école ». Les deux associations de parents d'élèves présentes sur l'école (la FCPE et la PEEP) s'organisent pour qu'un exemplaire soit remis à chaque famille. Les parents d'élèves élus sont vos représentants et portent votre parole, n'hésitez pas à les contacter.

Vous pouvez devenir vous aussi représentant de parents d'élèves !

## Les Associations de Parents d'Elèves

L'importance du rôle des associations de parents d'élèves est reconnue. Les parents sont membres à part entière de la communauté éducative.

L'école invite et encourage les parents à participer et à contribuer à la réussite des événements collectifs organisés par l'école qui fédèrent l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Diverses dispositions sont prises pour les associer à la vie de l'école et faciliter leurs actions. Deux fédérations de parents d'élèves interviennent à l'école Lazare Carnot: la FCPE et la PEEP.

Site national de la FCPE: <http://www.fcpe.asso.fr/>.

L'élection des représentants de parents a lieu une fois par an, à la mi-octobre.

Les parents élus au conseil d'école doivent être adhérents aux associations de parents d'élèves.

Pour des échanges et des informations, les associations de parents d'élèves disposent notamment d'un panneau d'affichage ainsi que d'une boîte aux lettres à l'extérieur de l'école.

## **La coopérative scolaire**

La participation financière des familles à la coopérative est facultative.

La coopérative contribue à l'amélioration de la vie de l'école et des classes (matériel éducatif, jeux, livres...) mais également à assurer la réussite de nombreux projets (sorties culturelles, classes de découvertes...)

L'aide et le soutien des parents aux projets de l'école ne se limitent pas à la seule contribution financière, et peut se manifester de bien d'autres manières en prenant une part active à la réalisation des projets.

La coopérative scolaire de l'école Lazare Carnot est affiliée auprès de l'Office Centrale de Coopérative à l'Ecole (O.C.C.E.). Association reconnue d'utilité publique, fondée en 1928, qui œuvre en faveur de l'école. Les comptes rendus financiers des coopératives des classes précisant l'utilisation des fonds sont régulièrement communiqués aux familles et une commission de vérification des comptes, composée notamment de représentants des deux associations de parents d'élèves présentes à l'école, se réunit tous les ans afin de contrôler la gestion comptable de la coopérative de l'école.

## **Les Fêtes à l'école**

### **Carnot de Nuit**

Une fête organisée chaque année, dont les bénéficiaires contribuent à alimenter les classes de découverte. C'est une soirée festive et conviviale, qui repose principalement sur l'investissement et l'engagement de nombreux parents. Les animations musicales et familiales accueillent chaque fois un public nombreux et réjouissent les enfants comme les parents.

### **La Fête du Livre**

Cette fête est multi facette ; les enfants et enseignants exposent des travaux autour de l'écrit ; des ateliers sont proposés comme la fabrication de marque-pages, le pliage de livres, des jeux autour des mots, la conception de BD, etc.

25% de la recette sont reversés à l'école en dons de livres pour la bibliothèque. Une dictée façon «Pivot», le « Lazare d'Or », a de plus en plus d'adeptes, tant chez les plus jeunes que chez les adultes. Cet exercice cérébral se déroule toujours dans la bonne humeur et la convivialité !

### **La Fête de fin d'année**

Moment convivial où petits et grands apprécient de se retrouver. La recette de cette journée alimente la coopérative de l'école.

## **Le Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté (RASED)**

Le Réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficulté est constitué d'enseignants spécialisés (maîtres E et maîtres G) et d'un psychologue scolaire (Mme Fajol). Ces enseignants contribuent chacun dans leur domaine de compétence, en liaison avec les parents et l'enseignant de la classe de l'enfant, à prévenir les difficultés ou à les réduire. Les fermetures de postes successives ont malheureusement conduit à la disparition de cette structure sur l'école, excepté la présence hebdomadaire de la psychologue.

Pour contacter la psychologue scolaire : tél : 01 47 84 11 82

## **La Santé scolaire**

L'école est le seul lieu qui permet d'évaluer l'état de santé de la population des élèves tout au long de leur scolarité. L'infirmière scolaire, Mme Bonnet, intervient dans des actions de préventions inscrites dans la continuité. Si nécessaire, le Directeur peut demander l'intervention d'un médecin scolaire.

Compte tenu de l'absence de professionnels de la santé, il revient aux personnels de l'école d'administrer les premiers soins. L'école possède un local spécifique pour les examens infirmiers.

## **Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**

Les enfants nécessitant une surveillance particulière sur le plan médical ou présentant des maladies chroniques (par exemple : asthme, allergie alimentaire, épilepsie, convulsion hyperthermique, diabète, etc.) peuvent bénéficier de la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Ce projet d'Accueil Individualisé organise les soins et les aménagements pour favoriser la vie quotidienne des enfants à l'école. Il peut être mis en place par le directeur de l'école en concertation avec le médecin traitant ou le spécialiste de l'enfant et le médecin scolaire ou l'infirmière scolaire.

En revanche, en l'absence de ce protocole, aucun médicament ne peut être administré à l'école (même avec ordonnance du médecin).

## **Accueil des élèves porteurs d'un handicap**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées renforce les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés. Elle affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, à un parcours scolaire continu et adapté. La scolarisation peut être individuelle ou collective, en milieu ordinaire ou en établissement médico-social. Les parents sont associés à la décision d'orientation de leur enfant et à la définition de son projet personnalisé de scolarisation (P.P.S.). Ce projet de scolarisation organise la scolarité de l'élève, assorti des mesures d'accompagnement décidées par la Commission des droits et de l'autonomie (C.D.A.).

## Sur le chemin de l'école

Même en votre présence, le chemin de l'école peut-être dangereux. Les plus exposés sont les 5/9 ans, mal distingués par les automobilistes, ils croient être vus, ils évaluent mal les distances, localisent mal les bruits, et n'anticipent pas le danger.

### **Voici quelques règles simples pour un chemin à pieds en toute quiétude :**

Dans tous les cas, partez 5 minutes plus tôt et faites tranquillement le trajet ensemble, de préférence à pied.

Prenez le temps de découvrir le trajet ensemble, en repérant les risques et en commentant ce qui se passe. Cherchez ensemble le trajet le plus sûr (moins de rues à traverser, rue piétonne, etc )

Montrez le bon exemple. La prévention Routière insiste sur la valeur de l'exemple : si vous traversez hors des passages protégés, en courant ou lorsque le bonhomme est rouge, votre enfant sera enclin à vous imiter !

Expliquez-lui que vous préférez qu'il arrive en retard, plutôt qu'il coure et risque l'accident en traversant n'importe comment.

Insistez pour qu'il soit vigilant, même en votre présence (1/4 des accidents se produisent en présence de l'adulte, et ¼ près du domicile).

Dites qu'il existe des automobilistes distraits, imprudents, indisciplinés et irresponsables ! Et si vous venez en voiture, pensez au co-voiturage et ne vous garez pas sur le trottoir, même si vous êtes pressé : vous obligez des enfants à descendre sur la chaussée !

## **PEDIBUS**

Un service de ramassage scolaire à pied est mis en place par des parents bénévoles. Rendez-vous est donné aux enfants à divers endroits du trajet proche du lieu d'habitation

Pour plus d'informations contactez Nathalie Riposo [famille.riposo@hotmail.fr](mailto:famille.riposo@hotmail.fr)



Ce livret a été réalisé par des parents de la FCPE avec la collaboration de, Monsieur Michel Guiraudie (directeur de l'école) pour les informations techniques, de Mohamed Megherbi (Coordonateur de l'ALE) pour le Contrat Educatif Local, la cantine, l'Accueil de Loisirs, les vacances, et de quelques élèves de CP pour leurs dessins et commentaires.

Merci à tous !

Les parents de l'association FCPE

## **Contacts et adresses**

### **Ecole élémentaire d'application Lazare Carnot**

18, rue des Monts Clairs – 92700 Colombes

Tél : 01.42.42.83.33 – Fax : 01.47.82.19.54

e-mail : [0920245s@ac-versailles.fr](mailto:0920245s@ac-versailles.fr)

site de l'école : <http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/>

Directeur : Michel GUIRAUDIE

Gardiennne : Paulette BRIQUET

Responsable des activités/Restauration : Mohamed MEGHERBI

Tél: 01.42.42.64.26

### **Direction de la Vie Scolaire**

Hôtel de ville

Place de la République

92701 – Colombes cedex

Tél : 01.47.60.80.50. – Fax : 01.47.60.80.13.

**Inspection de l'Education Nationale** : Mme Avignon – 01.56.05.80.87